

# REGLEMENT DE L'OPÉRATION « LA RELÈVE DE LA GARDE-ROBE »

## Article 1 : Organisation

Le centre commercial Place d'Armes, 12 rue de la Halle, 59300 Valenciennes, organise une collecte de vêtements qui se déroulera du 20/03/10 au 27/03/10 inclus, intitulé « La Relève de la Garde-Robe ».

Les 650 premières personnes à offrir au minimum 5kg de vêtements recevront un chèque cadeau d'une valeur unitaire commerciale de 15€.

## Article 2 : Participants

Cette collecte de vêtements est ouverte à toute personne physique résidant en France métropolitaine (Corse Comprise), à l'exception du personnel du centre commercial Place d'Armes, des membres de leur famille et de toute personne extérieure intervenant dans l'organisation et la réalisation de cette collecte de vêtements.

## Article 3 : Principe de l'opération

Pour participer, il suffit d'apporter 5kg de vêtements minimum. Une hôtesse procédera à la pesée via une balance électronique. Les 650 premiers donateurs recevront une invitation à un cocktail de remerciement **le mercredi 31/03/2010 à 18h30**. C'est lors de cette soirée qu'un chèque cadeau d'une valeur de 15€ (quinze euros) leur sera remis.

## Article 4 : Divers

La remise des chèques cadeaux sera effectuée **lors du cocktail de remerciement**, sur présentation de l'invitation remise le jour du dépôt des vêtements.

## Article 5 : Dotations

Chacun des 650 premiers donateurs de 5kg de vêtements minimum se verra remettre un chèque cadeau d'une valeur de 15€ (quinze euros), **valable un mois à compter du mercredi 31/03/2010 et jusqu'au vendredi 30/04/2010**, dans les boutiques du centre commercial Place d'Armes participant à l'opération.

## **Article 6 : Remise des dotations**

Les 650 premiers donateurs de 5Kg de vêtements minimum se verront remettre le jour du dépôt des vêtements, une invitation à un cocktail de remerciement qui se tiendra **le mercredi 31/03/2010 à 18h30**. A l'occasion de cet événement et sur présentation de l'invitation qui leur aura été remise le jour du dépôt des vêtements, les donateurs recevront un chèque cadeau d'une valeur commerciale de 15€ (quinze euros). Si un donateur n'est pas présent à la date indiquée pour la remise de son chèque cadeau, il pourra se faire remettre la dotation ultérieurement, la semaine suivant la remise de la dotation au kiosque d'accueil et d'information du centre commercial Place d'Armes. Attention, le fait de retirer la dotation la semaine suivante, ne prolonge pas le délai de validité des chèques cadeau, **expirant le vendredi 30/04/2010**.

## **Articles 7 : Droits de la personnalité**

Des photos et/ou films des participants et notamment des vainqueurs, et des articles de presse ou documents publicitaires (notamment liste des participants...) sont susceptibles d'être réalisés. Le centre commercial Place d'Armes pourra convenir avec les participants, par voie d'écrit, des modalités d'utilisation des différents attributs de la personnalité (nom, image, voix) des participants.

## **Article 8 : informatiques et libertés**

Conformément à la loi Informatique et libertés n°78-17 du 6 janvier 1978, le traitement automatisé des informations nominatives recueillies par le centre commercial Place d'Armes ne sera mis en œuvre que pour assurer le bon déroulement et la gestion de la collecte de vêtements et l'attribution des chèques cadeau aux 650 premiers donateurs. La société organisatrice est la seule destinataire de ces informations nominatives. Tout participant dispose demande écrite au centre commercial Place d'Armes à l'adresse mentionnée dans l'article 1, du présent règlement, d'un droit d'accès, de rectification et de radiation des différentes informations le concernant.

## **Article 9 : Responsabilités**

Le centre commercial Place d'Armes, ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure, d'événements indépendants de sa volonté, il était amené à écourter, prolonger, reporter, modifier ou annuler l'opération à tout moment si les circonstances l'exigent.

Toutefois, toute modification des conditions de l'opération fera l'objet d'un avenant au présent règlement qui sera déposé chez Me Eric Tricou, Huissier de

Justice dépositaire du règlement, et sera mis gratuitement à la disposition du public à l'accueil du centre commercial.

### **Article 10 : Applications du règlement**

La participation à cette collecte de vêtements implique de la part du participant l'acceptation pleine et entière du présent règlement déposé chez Maître Eric Tricou, Huissier de Justice, 60 rue Maréchal Foch, 78000 Versailles et des modalités de déroulement de l'opération. Le règlement est consultable gratuitement sur simple demande au kiosque d'accueil et d'information du centre commercial Place d'Armes.

### **Article 11 : Litiges**

Le présent règlement est soumis à la loi française. Tout litige relatif au présent règlement sera soumis à la compétence des tribunaux compétents français.